

# UN CERCLE QU'IL FAUT BRISER

Max CHANCY, 1977

Depuis la fin de 1974, les immigrants haïtiens jouissent d'une forte présence dans l'opinion publique au Québec. Une présence sans commune mesure avec la faiblesse quantitative des 20 000 Haïtiens environ par rapport aux centaines de milliers d'Italiens et de Grecs. L'impact de cette présence n'est pas dû au hasard. Il a une signification. Le cas haïtien contient un sens que cet article va essayer de dégager.

L'immigration haïtienne au Canada est un cas type, un exemple révélateur capable s'il est bien étudié de mettre à nu les mécanismes de fonctionnement de l'immigration venant des pays dépendants, capable d'aider à saisir à travers le phénomène de l'immigration, l'explication profonde des relations entre pays dépendants et pays dominants. Cette analyse se limitera à l'examen des grands traits d'une situation fort complexe. L'étude détaillée des documents, les possibilités d'analyse qui pourraient nous permettre de procéder à une étude complète de l'immigration haïtienne au Québec dans tous ses aspects nous manquent. Cependant, même avec ses limitations, ce travail dans le cadre de cette publication consacrée à l'immigration peut aider à comprendre une réalité complexe qui se présente trop souvent à l'observateur sous des formes masquées.

Dans la société haïtienne contemporaine, l'immigration est devenue un phénomène de première importance. Les Haïtiens d'abord ont donc intérêt à chercher à bien voir la place qu'elle occupe et le rôle qu'elle joue dans l'évolution de leur situation nationale. Mais, ce ne sont pas seulement les Haïtiens qui sont concernés ici. L'immigration est une rencontre, l'immigration fait surgir des problèmes qui touchent inévitablement deux communautés. Le comportement et les réactions des deux communautés se commandent l'un l'autre. Ils peuvent engendrer des tensions en chaîne ou évoluer vers des relations de compréhension et de collaboration. Mais la collaboration est possible seulement si la communauté du pays d'accueil analyse aussi la situation.

Aujourd'hui, un Haïtien sur six vit à l'étranger. La diaspora haïtienne se répartit principalement à Cuba, environ 200 000, aux États-unis, plus de 300 000 Haïtiens, en République Dominicaine, plus de 200 000, 40 000 aux Bahamas, 20 000 au Canada et des centaines d'autres dans les Caraïbes, en Guyane, en Afrique francophone et en Europe. Ce n'est pas

seulement par son aspect quantitatif que l'immigration pèse sur l'avenir de la société haïtienne, mais aussi par sa composition. Les immigrés haïtiens sont en grande partie des professionnels, des techniciens et des ouvriers souvent spécialisés. Haïti, un des 20 pays les plus pauvres du monde, se trouve actuellement privée à un degré alarmant de ses cerveaux et de ses bras qualifiés. De plus, cette véritable saignée a provoqué un impact psychologique profond qui marque toute la vie du pays, une sorte de traumatisme du départ, une envie de partir, de fuir même se présente à des degrés divers dans toutes les couches de la population.

Le phénomène est complexe et ne peut pas être compris par un simple examen de la situation en Haïti. Il doit être pris dans sa globalité, avec les éléments recueillis dans les pays d'accueil concernés, ici le Canada, et leur influence sur cette situation haïtienne.

L'habitude s'est facilement ancrée de procéder à une lecture superficielle du phénomène de l'immigration haïtienne au Québec. Précisons que nous emploieront l'expression « l'immigration au Québec » parce que l'écrasante majorité des immigrants haïtiens au Canada sont installés au Québec. Il y a, dit-on, deux groupes différents d'immigrants haïtiens. Les plus nombreux, les immigrants économiques, ceux qui sont venus au Québec parce qu'ils mourraient de faim chez eux. Les autres, les immigrants politiques que la répression a chassés de leur pays. D'un autre côté, on place le Québec, pays d'accueil qui offre la sécurité et le travail aux deux catégories d'immigrants. Cette approche purement mécanique entretient la confusion. Elle sépare si bien les éléments constitutifs du problème qu'elle rend l'observateur incapable de procéder à une synthèse, incapable d'intégrer les éléments constitutifs de la situation à un ensemble et d'en reconstituer le mouvement. Cette approche empêche de comprendre. Hors, ce qu'il s'agit de faire c'est de reconstituer le phénomène de l'immigration dans sa globalité et dans son dynamisme, de montrer les relations de réciprocité entre tous les éléments qui le constituent : les immigrants, la situation haïtienne, la politique canadienne vis-à-vis Haïti.

L'immigration haïtienne au Québec est une immigration jeune, la première génération installée dans le pays. En 1965, elle était composée d'un petit groupe de professionnels et d'étudiants principalement, moins de 1 000 personnes. Ensuite, sous le régime des Duvalier, son

rythme d'accroissement à suivi l'accélération de la dégradation en Haïti de la situation économique et politique. Aujourd'hui, on compte environ 20 000 immigrants haïtiens au Québec, dont plus de 13 000, en majorité des ouvriers, sont arrivés après 1970. En 1968, Haïti ne figurait même pas parmi les 15 principaux pays dans la répartition des immigrants admis au Québec. Elle occupe aujourd'hui la première place et cela depuis 1973, où les Haïtiens représentaient déjà 11% des immigrants admis dans la province de Québec. Cette première place, Haïti a continué de la garder jusqu'à maintenant. La situation économique et politique en Haïti et l'accroissement de l'immigration haïtienne au Québec marchent de paire.

Les Haïtiens immigrés au Québec vivent encore la grande déchirure, le traumatisme de la séparation d'avec la mère patrie. Certes, les hommes n'immigrent jamais par plaisir, c'est la nécessité qui les pousse à quitter leur pays natal, mais avec le temps, en général, le choc de la séparation s'estompe et ne laisse que de faibles traces dans les consciences. Dans le cas des Haïtiens, la coupure est encore récente, assez récente pour laisser voir clairement le caractère du phénomène qu'il a provoquée. Les immigrants haïtiens vivent en général leur situation dans l'ambiguïté. Ils n'arrivent pas encore à assumer leur installation au Québec comme définitive. Mais en même temps, ils ne voient pas comment le retour dans leur pays peut arriver à se réaliser. L'Haïtien se sent en quelque sorte pris au piège.

Il est certain que les immigrants haïtiens au Québec ne vivent pas en général une situation dramatique analogue à celle que connaissent souvent d'autres de leurs compatriotes : les tragédies maritimes vers la Floride, par exemple, qui finissent soit par des naufrages soit par l'internement dans les camps de concentration aux États-Unis, ou les chasses à l'homme en République Dominicaine ou aux Bahamas. Cependant, le climat de satisfaction relative dans lequel vivaient les immigrants haïtiens au Québec dans les années 60 fait place actuellement sinon à un désarroi du moins à une inquiétude sourde.

L'année du tournant dans la situation fut l'année 1974. En 1974, les déportations d'Haïtiens ont provoqué dans la communauté haïtienne au Québec un réveil brutal. Ces déportations ont forcé les Haïtiens à penser leur situation, à chercher à bien comprendre le système dans lequel ils

sont entraînés, la grande machine qui produit l'immigration, la signification des rapports entre Haïti et le Canada et le fonctionnement de ces rapports.

À partir de 1972, les autorités fédérales amorcent un virage dans leur politique d'immigration. La loi du ministre de l'immigration de l'époque, Bryce MacKasey, considère en 1972 comme sans statut les visiteurs qui voulaient postuler au Canada même un statut de résident permanent. Des milliers de personnes se trouvent brusquement sous la menace d'une mesure de déportation. Pour atténuer le choc de ce changement, les autorités fédérales montent la fameuse opération « Mon Pays » qui régularise la situation d'un certain nombre d'immigrants. Mais ce n'est qu'un sursis. La répression va s'intensifier en 1974, et les organisations patriotiques haïtiennes, à l'époque regroupées dans le cadre du Comité d'action anti-déportation, répliquent par une vaste campagne de dénonciation à l'échelle de la province avec des prolongements dans l'ensemble du Canada. Le thème central de cette campagne vise à démontrer que les 1 500 Haïtiens menacés de déportation iront droit dans les prisons de Duvalier et que le gouvernement canadien par conséquent devra leur accorder un statut s'il ne veut pas se faire le complice de la répression sauvage qui sévit en Haïti. À cause de cette campagne de dénonciation, les autorités fédérales font quelques concessions, mais refusent de prendre des mesures d'exception pour les immigrants haïtiens, pour ne pas perdre la face.

Ce changement dans la politique de l'immigration au Canada va permettre de comprendre comment fonctionne le phénomène de l'immigration au Québec et quelle est sa véritable portée pour l'ensemble de la situation haïtienne. L'immigration haïtienne est fondamentalement une immigration politique. La distinction entre les immigrants économiques et les immigrants politiques est artificielle et ne correspond pas à la réalité. Au fond, c'est un seul et même phénomène politique, l'existence en Haïti d'une dictature héréditaire, qui a provoqué et la catastrophe économique et la répression politique, causes de l'exode de centaines de milliers de travailleurs haïtiens. C'est là la première pièce du système. Deuxième pièce : la dictature des Duvalier jouit de l'appui des puissances étrangères, dont le Canada, parce que le Canada comme les États-Unis, la France et l'Allemagne fédérale, par exemple, bénéficient d'avantages scandaleux

accordés par ce gouvernement anti-national. La présence du Canada discrète en Haïti dans les années 20 n'a fait que se renforcer progressivement à partir des années 40 et aujourd'hui elle pèse lourd dans différents domaines économiques, sociaux et culturels. Or, cette présence canadienne en Haïti, c'est pendant la dictature des Duvalier qu'elle s'est affirmée grâce à une collaboration bilatérale étroite où le gouvernement haïtien accorde des concessions importantes aux entreprises canadiennes, et où le gouvernement canadien, lui, apporte son aide à la dictature. Les entreprises canadiennes en Haïti sont présentes dans l'agriculture, par exemple la firme des frères Vachon de Sainte-Marie-de-Beauce qui contrôle une partie importante de la production de canne à sucre dans le sud d'Haïti. Les entrepreneurs canadiens ont des intérêts dans l'exploitation de la bauxite par la Reynolds Mining Co., par exemple. Dans le pétrole, on note la présence de la Bonanza International Petroleum de Calgary, liée à la Wendell Phillips. Dans les petites industries qui produisent pour la réexportation, dans les contrats de réalisation de travaux d'infrastructure, Miron, Sintra, par exemple, dans le tourisme et l'hôtellerie, dans les banques, Banque Royale du Canada, Banque Toronto Dominion, Banque Canadienne Nationale, Banque de la Nouvelle-Écosse. De plus, le gouvernement canadien fournit une aide importante de plusieurs millions de dollars au gouvernement haïtien par l'intermédiaire de l'ACDI. Sur le plan culturel, plusieurs centaines de membres du clergé québécois sont actifs dans l'enseignement au niveau primaire et dans les écoles normales et professionnelles.

La présence du Canada en Haïti, qui joue objectivement un rôle d'appui à la dictature, a entraîné comme conséquence que le Canada, particulièrement le Québec, est devenu un centre d'attraction pour l'émigration haïtienne. En effet, la pénétration canadienne en Haïti a été facilitée par le caractère francophone des entrepreneurs québécois et par l'inexistence d'un passé de colonisateur dont se prévaut le Canada. Cette attraction du Canada, et particulièrement du Québec, sur les immigrants haïtiens n'est pas seulement un facteur d'ordre subjectif, cette attraction repose sur une base objective, sur des éléments d'ordre économique. En effet, après la publication du Livre Blanc sur l'immigration en 1966 et avec le Règlement sur l'immigration en 1967 qui facilite au visiteur l'obtention sur place d'un visa de résidence, le Canada inaugure en 1967 une nouvelle politique d'immigration, une politique d'ouverture. On assiste alors à l'arrivée en masse

d'immigrants de couleur venus d'Asie, d'Afrique et des Antilles. Or ces changements s'expliquent par le fait que l'économie canadienne traverse une période de prospérité et que le Canada a besoin de cadres professionnels et techniques et de main-d'œuvre spécialisée. Les immigrants haïtiens alors, talonnés par la répression politique et la misère, conséquence de la dictature des Duvalier, vont s'engouffrer dans cette porte ouverte à la recherche d'un paradis qui offre travail et sécurité. C'est la troisième pièce du système. Ainsi, la dictature des Duvalier, appuyée par les entreprises et les gouvernements étrangers, comme le gouvernement canadien, alimentent l'exode massif. Les dépossessions des paysans, par exemple, en vue de l'installation des entreprises agricoles dans les campagnes, l'accaparement des plages pour le tourisme, l'exploitation des ouvriers dans les usines de réexportation, font fuir des dizaines de milliers de travailleurs haïtiens. Où vont-ils? Vers les métropoles des pays dominants qui appuient Duvalier. Là justement où ils constituent une masse de main-d'œuvre à bon marché, qui augmente les profits des grandes entreprises et renforce la puissance des gouvernements étrangers, soutiens de la dictature. Avec l'appui de ses complices étrangers, la dictature instaure et perpétue dans le pays la misère et la répression. Misère et répression provoquent l'exode de centaines de milliers de travailleurs haïtiens. Ces travailleurs vont constituer dans les pays dominants une main-d'œuvre à bon marché qui renforcent le pouvoir de domination des entreprises et des gouvernements étrangers. Les trois pièces du système s'articulent parfaitement et le cercle est fermé.

La machine va commencer cependant à grincer dès 1972 environ. C'est l'année d'un tournant dans l'immigration au Canada. L'aggravation de la situation économique amène le gouvernement fédéral à prendre des mesures restrictives portant sur le nombre et la qualité des immigrants, sur leurs droits et leur sécurité. Les mesures vont se succéder. Les lois Bryce MacKasey et Robert Andras, le Livre Vert, la loi C-24, vont progressivement faire tomber les mythes. L'immigration montre alors son vrai visage, c'est-à-dire son caractère de moyen au service des intérêts économiques du pays. Les admissions deviennent plus difficiles dès 1974. Elles passent de 3 328 Haïtiens en 1974 à 1 756 en 1975. La période d'euphorie est passée. Les immigrants de la première génération commencent à vivre les difficultés de leur nouvelle situation. Le chômage et l'inflation dépouillent le paradis canadien de ses délices et font ressentir durement la férocité de

l'exploitation dans les postes les plus mal payés dans les usines. Les étudiants, eux, doivent choisir entre le chômage et l'impossible retour sous la dictature. Même les professionnels, jusqu'ici relativement privilégiés, font l'expérience de l'assimilation irréalisable. Les différentes catégories d'immigrants haïtiens rêvent de retour, pendant qu'en Haïti la catastrophe économique, le chômage, la famine et la répression continuent à pousser une partie importante de la population vers le départ, départ rendu de plus en plus difficile par les restrictions sévères instaurées par les services d'immigration de tous les pays d'accueil : la République Dominicaine comme les Bahamas, les États-Unis comme le Canada. Un piège est fermé, à la fois sur les immigrants à l'extérieur qui voient leur sécurité de plus en plus menacée, et sur les candidats immigrants en Haïti qui voient se fermer la porte de l'évasion. La situation difficile, parfois dramatique, des immigrants haïtiens au Québec et ailleurs est un produit de la dictature des Duvalier, phénomène politique intégré à un tout, à un système global de domination d'Haïti par des puissances étrangères, dont le Canada. Seul le renversement de cette dictature et un changement en profondeur dans la situation du pays peuvent d'une part créer des conditions où la population haïtienne ne sera plus forcée d'aller vendre ailleurs ses capacités et sa force de travail, et d'autre part établir des rapports de collaboration d'égal à égal avec les autres peuples.